

## **ABONNEMENTS**

### **EXTRAIT DU REGLEMENT DU SERVICE**

**Faire une demande d'abonnement :**

Les demandes d'abonnement peuvent être formulées par courrier, mail ou par simple visite auprès du distributeur d'eau. A réception de la demande, il sera transmis à l'abonné le règlement de service, les tarifs appliqués et un contrat.

**Les Conditions et règles générales :**

La fourniture d'eau peut être demandée par toute personne : propriétaire, locataire et même syndic, gestionnaire d'immeubles ou syndicat des copropriétaires (en application des dispositions de la loi 65-557 du 10 juillet 1965 et de son décret 67-223 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis) pouvant en justifier la qualité par un titre.

En 48 heures ouvrées, le distributeur d'eau est tenu de fournir de l'eau à tout souscripteur du contrat d'abonnement.

Le relevé du compteur est annuel. Si vous n'avez pas adhéré à la mensualisation, la fourniture d'eau est facturée 2 fois par an, la première est facturée sur la base d'un volume estimé et la seconde correspond à la consommation réelle.

La souscription d'un abonnement donne lieu au paiement de frais d'accès au Service de 49.50 € TTC mentionnés sur la première facture.

Demandes de résiliation du contrat d'abonnement :

Chaque abonné peut demander à tout moment auprès du Service la résiliation de son contrat d'abonnement par courrier (postal, électronique ou fax) ou par simple visite.

Le Service établit alors la facture de fin de compte valant résiliation du contrat d'abonnement. Quel que soit le motif de sa demande, l'abonné doit payer : les frais d'abonnement pour la période de consommation écoulée depuis la dernière facturation et les frais correspondants au volume d'eau réellement consommé.

Tant que le Service n'est pas informé d'une demande de résiliation (dans les conditions présentées ci-dessus, le titulaire du contrat d'abonnement reste responsable et redevable des frais d'abonnement et de la consommation de l'installation concernée.

Pour en savoir plus vous pouvez consulter le Règlement du Service mis à disposition sur notre site [www.emma40.fr](http://www.emma40.fr) ou à l'accueil de nos 2 centres, situés à St Vincent de Tyrosse et Soustons.

#### **Prix de l'eau 2026**

**1° LES redevances du SM EMMA**

Nos redevances se décomposent en 2 parties, une partie fixe relative à l'abonnement et une partie variable affectée au volume d'eau consommé.

**- La partie fixe**

Correspond à l'abonnement au service de l'eau et/ou de l'assainissement collectif. Elle est facturée au prorata temporis.

Abonnement annuel au service de l'eau	Abonnement annuel au service de l'assainissement	Abonnement annuel au service de l'eau et de l'assainissement  Total TTC (*)
48 € HT - 50.64€ TTC/an	63 € HT - 69.30€ TTC/an	119.94 € TTC

**- La partie variable calculée au regard du volume d'eau consommé**

Service eau :	Prix unitaire € HT	Prix unitaire € T.T.C (*)
Tranche 1 : de 0 à 800 m <sup>3</sup>	0,98	1,034
Tranche 2 : au-delà de 800 m <sup>3</sup>	1,23	1,298
Service assainissement :	Prix unitaire € HT	Prix unitaire € T.T.C (*)
Tranche 1 : de 0 à 800 m <sup>3</sup>	1,30	1,43
Tranche 2 : au-delà de 800 m <sup>3</sup>	1,62	1,782

(\*) TVA en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026

**2°) Les taxes revenant aux organismes publics calculées au regard du volume d'eau consommé**

Service eau :	Prix unitaire € HT	Prix unitaire € T.T.C (*)
Redevance sur la consommation d'eau potable (hors activité exclusive d'élevage)	0,32	0,3376
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable	0,0686	0,0724
Redevance de Prélèvement de la ressource en eau	0,10	0,1055
Service assainissement :	Prix unitaire € HT	Prix unitaire € T.T.C (*)
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectifs	0,0845	0,0930

Simulation de facture pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> :

DISTRIBUTION DE L'EAU	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
<b>ABONNEMENT</b>					
Part fixe (sur 12 mois)	1	48	48	5,50 %	50,64
<b>CONSOMMATION</b>					
Tranche 1 de 0 à 800 m <sup>3</sup>	120	0,98	117,60	5,50 %	124,068
Tranche 2 : au delà de 800 m <sup>3</sup>	0	1,23	0	5,50 %	0

### COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

<b>ABONNEMENT</b>					
Part fixe (sur 12 mois)	1	63,00	63,00	10,00 %	69,30
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b>					
Tranche 1 : de 0 à 800 m <sup>3</sup>	120	1,30	156,00	10,00 %	171,60
Tranche 2 : au-delà de 800 m <sup>3</sup>	0	1,62	0	10,00 %	0

### ORGANISMES PUBLICS

Redevance consommation Eau	120	0,32	38,40	5,50 %	40,512
Redevance performance des réseaux d'eau potable	120	0,0686	8,232	5,50 %	8,685
Redevance performance des systèmes d'assainissement	120	0,0845	10,14	10,00 %	11,154
Redevance de Prélèvement de la ressource en eau	120	0,10	2,00	5,50 %	12,66

<b>Total Eau et Assainissement</b>					<b>488,619€</b>
<b>Total Eau</b>					<b>236,565€</b>

### Consommation Eau sans assainissement

10 m <sup>3</sup>	20 m <sup>3</sup>	40 m <sup>3</sup>	60 m <sup>3</sup>	80 m <sup>3</sup>	100m <sup>3</sup>	120m <sup>3</sup>	140m <sup>3</sup>	160m <sup>3</sup>	180m <sup>3</sup>	200m <sup>3</sup>	220m <sup>3</sup>
66,134	81,627	112,615	143,602	174,590	205,577	236,565	267,552	298,540	329,527	360,515	391,502

Prix du m<sup>3</sup> : **1,971€**

### Consommation Eau avec assainissement

10 m <sup>3</sup>	20 m <sup>3</sup>	40 m <sup>3</sup>	60 m <sup>3</sup>	80 m <sup>3</sup>	100m <sup>3</sup>	120m <sup>3</sup>	140m <sup>3</sup>	160m <sup>3</sup>	180m <sup>3</sup>	200m <sup>3</sup>	220m <sup>3</sup>
150,663	181,386	242,833	304,279	365,726	427,172	488,619	550,065	611,512	672,958	734,405	795,851

Prix du m<sup>3</sup> : **4,072€**